



PICUM

Plan stratégique
2021-2025

PICUM lutte pour un monde où les droits de chacun sont garantis, indépendamment d'un statut migratoire ou d'un titre de séjour, et où la mobilité humaine est reconnue comme une réalité.

Les sans-papiers ont un niveau de vie digne et sont en mesure de faire valoir leurs droits.

Notre objectif

PICUM est fondé sur des principes et des valeurs de justice sociale, d'antiracisme et d'égalité intersectionnelle.

1 Une société qui inclut tout le monde dans l'offre de services et qui favorise l'inclusion sociale et le bien-être des sans-papiers

ENFANTS, FAMILLES ET JEUNES

Les services de réduction de la pauvreté incluent les enfants, les familles et les jeunes sans papiers.

TRAVAIL

Solidarité avec les travailleurs sans-papiers et reconnaissance de leur travail

Amélioration des salaires et des conditions de travail des sans-papiers

SERVICES DE SANTÉ

Progrès en matière d'équité sanitaire et de bien-être des sans-papiers

Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les sans-papiers

2 Des politiques migratoires centrées sur l'humain, équitables et justes

ENFANTS, FAMILLES ET JEUNES

Les procédures et politiques migratoires fonctionnent mieux pour les enfants

Processus de soutien et de régularisation des enfants dans leur transition vers l'âge adulte

TRAVAIL

Des voies meilleures et plus nombreuses pour un travail régulier

RÉGULARISATION

La régularisation est reconnue comme une option politique

DÉTENTION ET RETOUR

Travailler pour mettre fin à la privation de liberté des sans-papiers

Les options de résolution de cas sont accessibles et évaluées

3 Les sans-papiers ont accès à la justice et aux voies de recours et sont protégés contre les préjudices

JUSTICE

Développer un environnement favorable aux défenseurs des droits de l'homme

Meilleure prise de conscience de l'impact de la police et de la surveillance

Accès aux ressources et mesures équitables pour les sans-papiers

Les sans-papiers ont un niveau de vie digne et sont en mesure de faire valoir leurs droits.

Notre objectif

Table des matières

Présentation de PICUM	6
Objectif et mission	7
Processus d'élaboration et structure de la stratégie	8
Le contexte influençant la stratégie	9
Priorités transversales	11
Les objectifs de PICUM	12
1. Aspirer à une société qui permette à chacun d'accéder aux services et qui favorise l'insertion sociale et le bien-être des migrants sans papiers	14
Enfants, familles et jeunes	15
Travail	16
Services de santé	19
2. Plaider pour des politiques justes et équitables axées sur l'humain	22
Enfants, familles et jeunes	23
Travail	26
Régularisation	28
Détenation et retour	29
3. Protection des migrants sans papiers contre les préjudices et accès à la justice et aux voies de recours	32
Justice	33

Présentation de PICUM

Fondée dans le cadre d'une initiative d'organisations locales, la Plateforme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers (PICUM) est un réseau de plus de 160 organisations membres qui travaillent avec des sans-papiers dans plus de 30 pays.

PICUM s'appuie sur deux décennies d'expérience, de recueil de données et d'expertise sur les migrants sans papiers dans le but de promouvoir la reconnaissance de leurs droits et d'agir comme un lien indispensable entre les réalités locales et les débats politiques.

Depuis Bruxelles, en Belgique, PICUM fournit des recommandations et transmet son expertise de manière régulière afin d'influencer les décideurs politiques et les institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, ainsi qu'à l'échelle nationale et locale.



Objectif et mission

Objectif

PICUM lutte pour un monde où les droits de chacun sont garantis, indépendamment d'un statut migratoire ou d'un titre de séjour, et où la mobilité humaine est reconnue comme une réalité.

Mission

Fondée sur les principes et les valeurs de la justice sociale, de l'antiracisme et de l'intersectionnalité, PICUM lutte pour garantir que les sans-papiers aient un niveau de vie décent et qu'ils puissent faire appliquer leurs droits.

Processus d'élaboration et structure de la stratégie

Le présent plan stratégique est l'aboutissement d'un processus à plusieurs étapes auquel ont activement participé le personnel de PICUM, le Conseil d'administration et les membres de PICUM pendant plus de six mois. Après une première réunion avec le personnel et son Conseil d'administration en décembre 2020, PICUM a organisé une série de consultations thématiques auprès de ses membres dans le but de déterminer ses objectifs en matière de plaidoyers et de politiques pour les quatre prochaines années. Malgré la pandémie de Covid-19 qui a obligé PICUM à gérer le processus d'élaboration de la stratégie exclusivement en ligne, elle a organisé plusieurs sessions de discussions thématiques entre les membres y compris l'une d'elles dédiée à l'intersectionnalité. Le projet de stratégie a été présenté aux membres au cours de l'assemblée générale 2021 de PICUM, où il a fait l'objet de débats.

Il donne un aperçu des changements que PICUM souhaite voir se produire dans la société, décrit le contexte qui a influencé sa stratégie ainsi que l'approche plus générale de PICUM par rapport à son travail, et définit les quatre objectifs principaux des quatre prochaines années. Ensuite, il présente des objectifs thématiques concrets en matière de plaidoyers que PICUM s'efforcera d'atteindre au moyen de cette stratégie. Ces objectifs peuvent être divisés en trois grands domaines de changements stratégiques. Premièrement, PICUM s'engage à garantir l'accès des migrants sans papiers aux services, leur prise en compte dans les politiques d'inclusion et l'application de leurs droits. Deuxièmement, PICUM s'engage à garantir la protection des sans-papiers de tout préjudice et, si elles en subissent ou sont maltraitées, à demander des comptes et réparations. Troisièmement, PICUM s'engage à influencer les politiques qui concernent spécifiquement les migrants et les processus migratoires, afin qu'elles soient axées sur l'individu et soient justes et équitables.

Le contexte influençant la stratégie

En Europe comme ailleurs, la pandémie de COVID-19 domine l'agenda politique. La solidarité, la réactivité et la résilience des systèmes de santé sont revenues au cœur des préoccupations ; et nous avons vu une prise de conscience croissante de la nécessité d'inclure le principe de l'équité dans les réponses nationales. La crise économique qui a accompagné la pandémie, en raison du confinement et d'autres mesures instaurées afin de freiner la propagation du virus, a également révélé des lacunes dans nos systèmes de protection sociale et conditions de travail. Elle a en outre mis en lumière l'inégalité qui pèse sur les migrants et personnes de couleur, entre autres, en matière d'infection, de perte d'emplois et de précarité économique, à cause d'anciennes et systématiques formes d'exclusion.

Tout cela constitue la toile de fond du travail de PICUM au cours des prochaines années. Les membres de notre réseau nous ont signalé leurs difficultés à contacter les sans-papiers à cause des restrictions liées à la pandémie. Dans certains cas, ils ont eu du mal à répondre à une demande d'aide plus forte de la part des sans-papiers pour qu'ils évitent, notamment de sombrer dans la misère. Les réductions de subventions et l'évolution des priorités de financement posent de réels risques pour les membres de PICUM dont le travail pourrait se voir compromis. Néanmoins, la pandémie nous ouvre la possibilité de renforcer nos activités de plaidoyer sur les questions de l'inclusion sociale et de l'accès équitable aux services, et de proposer un discours plus positif sur

la migration et sur la présence et les contributions des sans-papiers qui vivent et travaillent à nos côtés, dans un contexte où l'opinion publique reconnaît davantage l'importance du travail « essentiel » des migrants qui ont été trop longtemps invisibles et sous-évalués.

PICUM répondra à ces nouvelles situations en accentuant ses efforts de plaidoyer, non seulement sur un meilleur accès à la santé, mais aussi sur une meilleure prise en compte des migrants dans les mesures de protection sociales. PICUM s'engage à dénoncer les liens existants entre la criminalisation et l'exclusion des services et structures de soutien et à démontrer leurs répercussions sur les objectifs sociaux et sanitaires. Nous continuerons de faire pression sur l'Union européenne afin qu'elle lève les restrictions liées au financement d'organisations d'aide aux sans-papiers, et afin qu'elle apporte un soutien financier plus durable au travail indispensable de ces organisations.

2020 fut également une année de prise de conscience en matière de racisme : le meurtre de George Floyd, perpétré par les forces de police aux États-Unis, a suscité des manifestations contre les violences policières et contre le racisme à travers le monde. L'UE a réagi en adoptant un plan d'action contre le racisme, en organisant son tout premier sommet contre le racisme et en nommant sa première coordinatrice de la lutte contre le racisme. Ces mesures ont été saluées par la société civile, mais de l'avis

général, la route du changement sera longue pour l'UE (à l'échelle institutionnelle et politique).

Pour preuve, moins d'une semaine après l'adoption de son nouvel engagement à lutter contre le racisme, l'UE a adopté le Pacte sur l'immigration et l'asile. Cette nouvelle proposition persiste à considérer la détention et l'expulsion comme réponse principale de l'UE aux migrations irrégulières, et elle ne porte qu'une attention très limitée à d'autres facteurs tels que l'inclusion sociale, la non-discrimination et les voies de migration régulières.

Dans ce contexte, PICUM s'engage à poursuivre ses efforts pour élaborer une approche intersectionnelle dans l'ensemble de notre organisation et de nos domaines de travail. Le plan d'action contre le racisme ouvre la voie à d'autres engagements sur des thématiques liées à la justice raciale, par exemple en matière d'actes discriminants des forces de l'ordre, de profilage racial et de discrimination raciale dans les contextes plus généraux de politiques et contrôles migratoires, et de questions étroitement liées à l'identité des sans-papiers en situation précaire ou sans emploi en Europe.

Le présent plan stratégique couvrira deux cycles législatifs européens et deux mandats de la Commission européenne : le mandat actuel, de 2019 à 2024, et le suivant, de 2024 à 2029. Ainsi, il offre la possibilité d'élaborer et de déterminer les politiques de la prochaine décennie. Nous identifierons et tenterons de saisir ces opportunités en collaboration avec nos membres, nos partenaires et nos alliés de la société civile.

Priorités transversales

PICUM rassemble un large éventail d'expériences et d'expertises, crée et coordonne une réponse humaine reposant sur des informations fiables de situations vécues par les sans-papiers, et offre une plateforme afin d'influencer les décideurs politiques et de pousser le grand public à faire pleinement respecter ses droits. PICUM s'efforce de créer un environnement sûr et stimulant pour les organisations de la société civile, ainsi que pour participation des sans-papiers dans la société et avec PICUM. Un environnement stimulant est l'une des conditions indispensables au succès de l'ensemble des domaines de travail de PICUM.

Au cours des quatre prochaines années, PICUM s'efforcera :

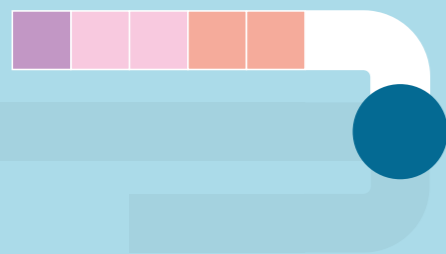
- de renforcer l'auto-représentation des migrants sans-papiers en soutenant leurs initiatives ;
- d'augmenter la participation des sans-papiers à l'ensemble des travaux de l'organisation ;
- de plaider en faveur d'aides et de finance+ments adaptés pour les organisations de la société civil dans les budgets de l'UE, et pour une représentation dans le dialogue civil ;
- d'élaborer un discours décrivant la migration sous un angle positif, mobilisant un nouveau public et permettant une approche positive et constructive ;
- de mettre en place une nouvelle identité visuelle pour faire mieux connaître sa mission, sa vision et ses valeurs aux différents publics ;

- de continuer à renforcer l'engagement de PICUM auprès de ses membres, afin qu'ils se sentent soutenus, qu'ils profitent des avantages de leur adhésion et que leur expertise soit pleinement utilisée par PICUM ;
- de lancer un processus d'élaboration et de mise en place d'une approche féministe intersectionnelle au sein de PICUM. Après avoir initialement effectué une analyse intersectionnelle des droits des sans-papiers et de notre travail, la prochaine étape sera d'intégrer pleinement cette approche dans l'ensemble de nos domaines de travail ainsi que dans la structure de notre organisation ;
- d'analyser et de dénoncer dans l'ensemble des domaines de travail de PICUM les répercussions négatives de la criminalisation, du recours aux forces de l'ordre et de la détention.

Les objectifs de PICUM



1. Aspirer à une société qui permette à chacun d'accéder aux services et qui favorise l'insertion sociale et le bien-être des migrants sans papiers



Enfants, familles et jeunes

Considération des enfants, des familles et des jeunes sans papiers dans les politiques et les mesures liées aux services et à la lutte contre la pauvreté et l'aliénation

Le logement et l'accès aux services des enfants et des familles sans papiers se trouvent depuis longtemps au cœur du travail de PICUM. Des changements positifs sont visibles à l'échelle de l'UE : la Commission européenne a officiellement reconnu que les enfants sans papiers devraient bénéficier de services fondamentaux gratuits, tels que l'éducation et les soins à la petite enfance, l'éducation, des soins de santé et des repas équilibrés (à la cantine). Néanmoins, cette prise de conscience n'entraîne pas nécessairement un accès effectif aux services ni l'inclusion des enfants et familles sans papiers dans les politiques de lutte contre la pauvreté des États membres ou d'autres institutions européennes qui auraient adopté une position similaire.

L'objectif de PICUM à long terme est que les enfants, les familles et les jeunes puissent accéder aux services et bénéficier d'initiatives de lutte contre la pauvreté adaptées à leurs besoins, indépendamment de leur statut migratoire.

Résultats après quatre ans :

- Engagement des entités européennes (UE, Conseil de l'Europe) à inclure, le cas échéant, les enfants, les familles et les jeunes sans papiers dans des politiques sociales et de protection des droits de l'enfant ;
- Augmentation du nombre de partenaires de la société civile à l'échelle européenne et mondiale qui reconnaissent et s'engagent à protéger les besoins et les droits des enfants et des familles sans papiers ;
- Augmentation du nombre de témoignages sur les obstacles rencontrés par les enfants, les familles et les jeunes sans papiers lorsqu'ils tentent d'accéder à des services, l'impact sur leur vie ; et augmentation du nombre de politiques et mesures inclusives au niveau national et local ;
- Assistance aux membres de PICUM dans leurs efforts à l'échelle nationale d'assurer l'accès des familles et des enfants sans papiers aux initiatives de lutte contre la pauvreté et aux services essentiels, en particulier aux plans d'action « garantie pour l'enfance » ;
- Utilisation effective de récits et témoignages dans le but de sensibiliser la population aux situations d'exclusion vécues par les enfants, les familles et les jeunes sans papiers, et à la nécessité de disposer de moyens efficaces d'accès aux services et aux politiques, et mesures de lutte contre la pauvreté.

Travail

Amélioration des salaires et des conditions de travail pour les migrants sans papiers

Depuis plusieurs années, le travail de PICUM en matière de droit du travail pour les migrants sans papiers est axé sur un meilleur accès aux mécanismes formels de réclamations. Il est indispensable d'être en mesure de faire respecter le droit du travail par le biais de réclamations officielles, à la fois pour donner aux travailleurs sans papiers les moyens d'agir lors des négociations avec leur employeur et pour avoir accès à des recours et à leurs salaires lorsqu'ils n'ont pas été payés. Des progrès ont déjà été réalisés. Il est essentiel de continuer dans cette voie. La sous-rémunération et la surexploitation systématiques des travailleurs sans-papiers entraînent des répercussions directes et particulièrement importantes sur tous les aspects de leur qualité de vie, de leur santé, de leur vie de famille et de leur bien-être.

Le travail de PICUM dans ce domaine sera axé sur deux objectifs : influencer les cadres et actions juridiques de l'UE dans différents domaines politiques dans le but de garantir les droits des travailleurs sans papiers, et améliorer les mécanismes formels de réclamations pour les rendre plus accessibles et plus efficaces.

Tout en visant à augmenter l'utilisation et l'efficacité des procédures de dépôt de plaintes civiles, ce domaine sera étroitement lié à la protection contre les préjudices des victimes de la criminalité et à leur accès à la justice, y compris dans les cas de traite des êtres humains.

Dans ce domaine, PICUM continuera d'analyser et de lutter contre certains risques et certaines discriminations intersectionnelles auxquels les travailleurs migrants (sans papiers) doivent faire face, en raison par exemple de leur genre, de leur nationalité ou de leur secteur de travail.

Résultats après quatre ans :

- Renforcement de l'engagement de la société civile et des syndicats en faveur de l'intégration stratégique des droits des travailleurs sans papiers dans leurs plaidoyers relatifs à différentes politiques de l'UE (par exemple dans les domaines de diligence raisonnable, de la politique agricole, des soins de santé et vieillissement de la population, du salaire minimum et d'autres lois relatives au travail) ;
- Prise de conscience par les organismes de l'UE et les administrations du travail de la nécessité de mettre en place des mécanismes de plaintes efficaces et des pare-feux pour les travailleurs sans papiers (par exemple la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré, l'Autorité européenne du travail, la DG Emploi) ;

- Davantage de preuves et analyses intersectionnelles concernant les répercussions de la criminalité, des sanctions imposées aux employeurs ainsi que de l'exclusion du marché du travail et de la protection sociale sur les droits fondamentaux, l'égalité, la migration irrégulière, les marchés du travail et l'exploitation ;
- Progression vers des mécanismes de plainte plus accessibles et plus efficaces à l'échelle nationale et locale pour les travailleurs sans papiers, et ce dans trois États clés (par exemple, par le biais de nouveaux règlements ou de nouvelles procédures relatives à la confidentialité, à la fourniture d'informations, aux justificatifs requis et aux moyens en place garantissant la réception effective des compensations et l'accès aux titres de séjour et aux permis de travail).
- Mobilisation plus importante des syndicats et des ONG afin de soutenir les travailleurs migrants (sans papiers) et les aider à porter plainte ;

Solidarité et reconnaissance du travail, des droits et des vies des travailleurs migrants (sans papiers)

Nous avons conscience de l'importance de modifier le discours public et politique sur la migration de travail et des travailleurs migrants afin de créer un environnement favorable aux changements politiques.

PICUM travaille continuellement avec les organisations syndicales afin d'atteindre ses objectifs en matière de politiques, et afin de renforcer leur solidarité et leur soutien vis-à-vis des travailleurs sans papiers. D'autres efforts s'imposent pour y parvenir. Le mouvement syndical reste un acteur majeur de la sensibilisation et de la reconnaissance du rôle des travailleurs migrants (sans papiers) dans le mouvement des travailleurs et dans le développement socio-économique. Un public plus large est également concerné. Bien que complexe, la question des droits du travail concerne tous les consommateurs. PICUM se concentrera sur les groupes qui se mobilisent pour une consommation et des économies plus éthiques, sociales et équitables, ainsi que pour une transition juste.

Résultats après quatre ans :

- Augmentation du nombre de messages et de témoignages relayés par les médias traditionnels et par les réseaux sociaux sur le besoin d'avoir des travailleurs migrants dans différentes professions et différents secteurs (et de la nécessité de disposer de permis de travail décents), ainsi que sur les obstacles que les travailleurs sans papiers doivent surmonter ;
- Prise de conscience de l'importance des voix et des témoignages des travailleurs sans papiers comme vecteurs de changement ;
- Davantage de soutien à l'idée qu'un travail est un travail, et que des droits du travail pour tous signifie droits du travail pour chacun.

Services de santé

Amélioration de l'accès des sans-papiers aux soins de santé

Traditionnellement, le travail de PICUM en matière de santé se concentre sur l'accès aux soins des sans-papiers, à travers l'analyse comparée des obstacles qu'elles rencontrent selon le pays dans lequel elles se trouvent, en présentant des initiatives afin d'améliorer l'accès à ces soins (souvent par le biais d'efforts menés localement) et en formulant des recommandations.

Outre le travail avec nos membres afin de soutenir l'amélioration de l'accès aux soins à l'échelle nationale et locale, nous avons renforcé notre travail et notre collaboration avec divers partenaires de santé au niveau européen et mondial, notamment avec l'Organisation mondiale de la santé. Dans le contexte du COVID-19, PICUM a cherché à attirer l'attention sur les intersections entre la santé publique, l'exclusion socio-économique et la vulnérabilité des sans-papiers, en augmentation depuis les politiques restrictives.

L'amélioration de l'accès au système de santé général comprend non seulement l'accès à des services de diagnostic et de soins, mais aussi l'accès à un système d'information sanitaire permettant de prendre des décisions particulièrement importantes qui pourraient entraîner des répercussions à long terme sur le bien-être. Par conséquent, elle est également liée à de meilleurs moyens d'agir et à de meilleures voies d'épanouissement des personnes.

Résultats après quatre ans :

- Changement des discours relatifs à l'accès universel aux soins de santé pour les personnes marginalisées, y compris les sans-papiers, vers davantage de solidarité et de politiques inclusives ;
- Élargissement du nombre d'exemples de pratiques prometteuses à l'échelle nationale et locale, notamment des démarches locales participatives qui visent à améliorer l'accès à des services intégrés et de qualité ; et du nombre de données relatives à l'impact positif des politiques sociales et de santé inclusives sur les personnes et sur la société ;
- Renforcement des moyens dont disposent nos membres, par le biais d'aides personnalisées, d'échanges d'opportunités et d'outils afin d'atteindre les objectifs de persuasion relatifs à l'amélioration de l'accès aux soins à l'échelle nationale, tels que l'application des règlements sur la protection des données et de la vie privée pour appuyer la création de pare-feu ;
- Renforcement et maintien de notre engagement sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels, par le biais de communications stratégiques relatives à des thèmes de santé.

Progrès réalisés en matière d'équité d'accès aux soins et de bien-être des migrants sans papiers grâce à l'analyse des facteurs de santé physique et mentale

Au cours des dernières années, le travail de PICUM en matière de santé s'est élargi pour englober les répercussions sanitaires de politiques qui limitent l'accès des sans-papiers à un travail et logements décents, ainsi que les effets néfastes sur la santé de l'application des politiques de migration et, plus généralement, de la criminalisation.

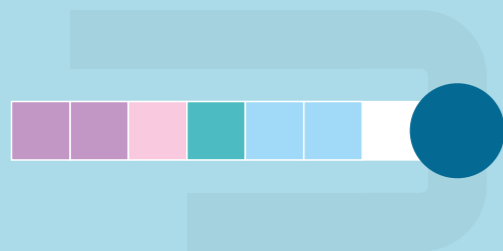
Nous avons commencé à nous intéresser non seulement à l'accès aux services de santé, mais également aux facteurs structurels qui entraînent des répercussions négatives sur la santé mentale et physique et sur le bien-être des sans-papiers, y compris les politiques menées en dehors du secteur de la santé.

Une approche axée sur la santé est primordiale pour démontrer de manière humaine et empathique les effets néfastes de certaines politiques, et parce que l'amélioration de la santé et du bien-être des sans-papiers nécessite la prise en compte d'autres facteurs (liés à la criminalisation et aux politiques sociales et économiques restrictives) qui augmentent le risque de blessure, d'exploitation et de problèmes de santé.

Résultats après quatre ans :

- Augmentation du nombre de données relatives aux répercussions sanitaires sur les sans-papiers de mesures d'application des lois sur la migration (comme la détention) et de politiques sociales restrictives ;
- Meilleure compréhension et utilisation de méthodes de recherche participative impliquant des migrants sans papiers et des organisations de défense des droits des migrants ;
- Meilleure solidarité et stratégies de plaidoyer communes avec des réseaux européens qui travaillent avec d'autres groupes exclus sur l'inclusion sociale et l'accès aux services dans le but d'influencer les priorités de l'UE ;
- Réduction des obstacles à l'accès des sans-papiers aux aides sociales européennes ;
- Adoption de textes clairs au sein du réseau et parmi les partenaires de la société civile au sujet des répercussions des mesures de contrôle migratoire sur la santé et sur le bien-être, notamment en matière de respect des droits sociaux et d'accès aux services, et sur l'exclusion qui en découle.

2. Plaider pour des politiques justes et équitables axées sur l'humain



Enfants, familles et jeunes

Mise en place de procédures migratoires plus efficaces pour les enfants et susceptibles de mener à une solution durable

PICUM a souligné à de nombreuses reprises des lacunes en matière de protection des enfants ainsi que les pratiques néfastes liées aux politiques migratoires et aux processus de prises de décisions, notamment dans le cadre des politiques et des mesures liées au retour des migrants. En nous appuyant sur nos travaux précédents, nous continuerons de plaider en faveur de processus de prises de décisions qui mènent à une solution durable, en citant et en démontrant l'intérêt supérieur de l'enfant dans la procédure élaborée en 2019 en collaboration avec des organismes des Nations Unies et organisations de la société civile.

Si les décisions des gouvernements en matière migratoire ne tiennent pas compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, les mineurs et les familles ne peuvent pas avoir la certitude que leur bien-être et leur épanouissement à long terme soient pris en considération. Néanmoins, les décisions et les politiques liées aux retours ne sont pas les seules à avoir des répercussions négatives sur les enfants, les familles et les jeunes : il est manifestement nécessaire de mettre en place des protections plus nombreuses et mieux adaptées au sein des procédures et des politiques migratoires à tous les niveaux, afin que les enfants, les jeunes et leurs parents ne soient pas (re)traumatisés, qu'aucun tort ne leur soit causé et qu'ils ne soient pas placés en situation de vulnérabilité.

En outre, il est indispensable de contrebalancer l'accent mis par les décideurs politiques sur les enfants non accompagnés en soulignant continuellement les besoins différents, mais d'importance égale (en matière de protection), des enfants non accompagnés et des enfants avec leur famille.

Résultats après quatre ans :

- Augmentation du nombre de données factuelles relatives aux politiques et aux pratiques migratoires néfastes ainsi qu'à leurs répercussions sur le bien-être des enfants, des familles et des jeunes ;
- Publication de lignes directrices conjointement élaborées avec la société civile sur les protections spécifiques prévues pour les enfants dans les procédures de migration et de séjour, et volonté de l'Union européenne d'élaborer ou adopter de telles lignes directrices ou normes à ce sujet, y compris pour les enfants migrant avec leur famille ;
- Augmentation et renforcement des protections spécifiques prévues pour les enfants dans les politiques, les normes et les procédures migratoires, aux échelles européenne et nationale (par exemple dans les textes du Pacte sur la migration et l'asile et dans la refonte de la Directive retour) ;
- Attention continue à l'échelle mondiale au besoin de procédures et de normes migratoires respectueuses des droits de l'enfant ;
- Renforcement des moyens dont disposent les membres de PICUM et les partenaires de la société civile en vue de plaider pour des mesures respectueuses de l'intérêt supérieur des enfants et des solutions durables, par le biais d'aides adaptées, de possibilités d'échange et d'outils ;

- Prise de conscience par les gouvernements nationaux et les institutions de l'UE des procédures respectueuses de l'intérêt supérieur des enfants et de solutions durables ;
- Intégration structurelle dans l'ensemble des travaux de PICUM des témoignages d'enfants, de familles et de jeunes sans papiers (ou anciennement sans papiers) au sujet des politiques et des mesures migratoires, par exemple lors d'événements, de présentations, d'interventions, à travers des publications audiovisuelles ou écrites, de recherches ;
- Augmentation du nombre de messages et de témoignages relayés par les médias traditionnels et par les réseaux sociaux sur les « rêveurs » européens, ces enfants sans papiers qui font partie intégrante de nos sociétés, dans le but de renforcer les soutiens pour l'amélioration des systèmes de régularisation et pour l'élaboration de procédures migratoires justes et équitables.

Soutien envers les jeunes lors de leur transition vers l'âge adulte et meilleur accès à la résidence permanente pour les personnes majeures

Les enfants sans papiers et certains enfants bénéficiant de titres de séjour temporaires deviennent des adultes sans papiers. Leur transition vers l'âge adulte est bien souvent brutale et mal anticipée : ils perdent le soutien qu'ils recevaient en tant que mineurs et, dans certains cas, leur logement (notamment lorsqu'ils sont non accompagnés), et certains sont placés en détention et expulsés peu après leur 18ème anniversaire. Leur santé mentale est également affectée lorsqu'ils voient leurs pairs continuer à vivre leur vie et réaliser leurs rêves, que ce soit en étudiant ou en voyageant, tandis que leurs propres ambitions sont réduites à néant et que leurs projets doivent être suspendus.

Bien que plusieurs programmes nationaux préparent les mineurs non accompagnés en situation régulière à devenir indépendant à leur majorité, les enfants sans papiers et les mineurs non accompagnés qui deviennent des sans-papiers à leur majorité sont rarement informés ou préparés à cet événement majeur. Cette situation doit changer.

L'objectif à long terme de PICUM comporte trois aspects. D'abord, les enfants et les jeunes sans papiers doivent être préparés à devenir majeurs et à la perte de droits que cela entraîne. Ensuite, les autorités nationales doivent empêcher les enfants de devenir des adultes sans papiers en leur fournissant à l'avance un titre de séjour de longue durée. Enfin, les jeunes sans papiers qui sont déjà majeurs doivent avoir la possibilité de régulariser leur situation.

Résultats après quatre ans :

- Modification du discours des acteurs institutionnels majeurs et des partenaires de la société civile principalement axé sur les mineurs non accompagnés en situation régulière vers un discours incluant d'une part les enfants migrant avec leur famille, et d'autre part la transition des mineurs migrants vers l'âge adulte ;
- Engagement de l'UE d'élaborer des lignes directrices relatives à une transition vers l'âge adulte qui avantagent les enfants et les jeunes sans papiers ;
- Renforcement des moyens dont disposent les membres en vue de plaider pour le séjour et/ou la régularisation des enfants qui deviennent majeurs, par le biais d'aides adaptées, de possibilités d'échange et d'outils ;
- Parfaite compréhension de la part des membres de PICUM et des partenaires clés de la société civile des éléments fondamentaux de l'obtention d'une résidence permanente pour les enfants qui deviennent majeurs ;

- Augmentation des financements et des programmes d'aide aux mineurs qui deviennent des adultes sans papiers ;
- Plus grande mobilisation et participation des jeunes sans papiers et ou anciennement sans papiers (par exemple par le biais d'échanges organisés par PICUM, de campagnes ou autres).

Travail

Augmentation et développement des voies d'accès au travail régulier

PICUM a commencé à approfondir ses travaux sur les procédures de migration des travailleurs à l'occasion de la rédaction d'un rapport particulièrement important en 2020. Le terme de « procédures » est entendu dans le sens où il englobe tous les moyens d'obtenir les autorisations et permis nécessaires pour résider et travailler sur un territoire en toute régularité, que ce soit depuis l'extérieur ou l'intérieur du pays. Il inclut donc la régularisation, qui apparaît dans chacun des domaines stratégiques de travail de PICUM.

À long terme, l'objectif est d'améliorer la gouvernance des migrations, d'identifier et d'éviter les raisons pour lesquelles des personnes travaillent de manière irrégulière ou dans une situation précaire ou de dépendance, et de permettre l'élaboration de politiques de migration et de séjour qui favorisent la régularité, le travail décent et l'inclusion sociale.

D'un point de vue stratégique, PICUM s'engage à développer les voies d'accès à un travail régulier, et à améliorer les procédures et statuts associés. Nous concentrerons notamment nos efforts à rendre les systèmes de permis de travail plus inclusifs et accessibles à travers l'ensemble des professions et des secteurs, et à améliorer la qualité des permis de travail proposés aux travailleurs migrants. Sur ce dernier point, nous nous engageons à plaider en faveur d'un choix de permis plus large et d'une durée plus longue en cas de changement d'employeur (en conservant le même permis de travail ou en minimisant les démarches administratives), et en faveur de permis de travail plus stables et de longue durée (par opposition aux permis saisonniers, temporaires et spécifiques à la migration circulaire). Nous défendrons également la possibilité de faire la demande d'un permis de travail depuis le territoire national et de pouvoir le renouveler lorsque sa perte incombe à l'employeur, et insisterons pour que la régularisation fasse partie intégrante des politiques de migration du travail.

Nos priorités stratégiques pour les quatre années à venir sont la prise en compte de l'avis des travailleurs migrants dans l'élaboration et évaluation des politiques, ainsi que la promotion de mesures visant spécifiquement à diminuer l'exploitation par le biais du recrutement.

Résultats après quatre ans :

- Renforcement des capacités des membres et des outils à défendre aux échelles nationale et régionale de nouvelles voies d'accès à l'emploi et/ou l'amélioration de la gouvernance en matière de migration du travail, en adéquation avec les critères clés favorisant des conditions de travail décentes et l'inclusion sociale.
- Sensibilisation systématique par les organisations partenaires des critères clés visant à promouvoir le travail décent.
- Davantage de possibilités pour les travailleurs migrants de changer d'employeur, par le biais de normes européennes (en lien avec la révision de la directive « permis unique »).
- Intégration de normes spécifiques pour la protection des travailleuses et travailleurs migrants au sein de procédures réglementées ou soutenues par l'UE (comme par exemple, le cadre juridique déjà existant « partenariats de compétences »).
- Prise de mesures à l'échelle européenne afin de renforcer la réglementation relative au travail temporaire et aux agences de recrutement.
- Plus grande sensibilisation au manque et à la nécessité de permis de travail décents, y compris par le biais de communications régulières sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Régularisation

Plus grande reconnaissance de la régularisation comme instrument politique clé

PICUM cherche à créer un monde où chaque personne bénéficie d'un niveau de vie décent et peut faire pleinement valoir ses droits, indépendamment de son statut migratoire. Néanmoins, la meilleure façon d'améliorer la situation des sans-papiers et les opportunités qui se présentent à eux reste la régularisation de leur statut migratoire. La régularisation est un instrument primordial en matière de politique migratoire, et une priorité pour les sans-papiers ; elle est et restera l'un des piliers du travail de PICUM.

Notre travail pour augmenter et améliorer les possibilités pour les sans-papiers de régulariser leur statut migratoire se répercute sur l'ensemble de nos domaines d'activités. Nous étudions la régularisation dans le contexte de l'emploi, des droits de l'enfant, de la justice, de la santé et des procédures migratoires. Nos objectifs en matière de régularisation, adaptés à chaque contexte, se trouvent dans les sections thématiques correspondantes. Nos objectifs plus larges en matière de régularisation, indépendamment du contexte, sont présentés ci-dessous.

Résultats après quatre ans :

- Approche cohérente et méthodique de la régularisation sur laquelle sont basées nos activités de plaidoyer dans l'ensemble de notre travail, et qui place la régularisation au cœur de notre vision globale et de notre approche générale ;
- Capacité accrue des membres de PICUM à réaliser des plaidoyers et des campagnes autour de la régularisation à l'échelle nationale ;
- Renforcement du soutien multipartite afin de considérer la régularisation comme un instrument politique primordial ;
- Davantage de données factuelles relatives aux procédures de régularisation en Europe, dans l'ensemble des domaines politiques et thématiques ;
- Prise de conscience par les institutions européennes de la pertinence de la régularisation comme instrument politique.
- Sensibilisation plus importante des avantages des mesures de régularisation à la fois pour les sans-papiers et la société en général, et renforcement de la légitimité des sans-papiers à vivre là où ils se trouvent, y compris par le biais de communications régulières sur les réseaux sociaux et autres médias.

Détention et retour

Fin des privations de libertés des migrants sans papiers et promotion des solutions locales

Dans un contexte où les politiques européennes et nationales recourent de plus en plus à la détention afin de dissuader la migration irrégulière et pour augmenter le nombre de retours, PICUM continuera de plaider en faveur de systèmes migratoires qui ne s'appuient pas sur la détention systématique et continuera de promouvoir des solutions communautaires fondées sur les droits. L'une des principales tendances observées au sein de l'UE est la hausse des détentions systématiques, par exemple aux frontières extérieures de l'UE ou dans les zones de transit aéroportuaires. En ce qui concerne ces pratiques, nous avons décidé d'employer le terme de « fin des privations de libertés » plutôt que « détention ».

Dans ce domaine, notre but à long terme est de mettre un terme aux privations de libertés pour toutes et tous dans le contexte migratoire. Néanmoins, la réalisation de cet objectif doit s'accompagner de l'augmentation de solutions adaptées aux situations individuelles, qui jouent un rôle crucial dans la résolution de cas tout en permettant aux personnes de continuer de vivre au sein de la communauté. Les avancées réalisées dans ce domaine sont donc étroitement liées aux critiques de PICUM sur la prédominance d'une politique de retours des migrants au sein de l'UE, ainsi qu'à notre appel à envisager plusieurs options de résolution pour chaque cas.

Résultats après quatre ans :

- Augmentation du nombre de données factuelles et description des différentes situations et cadres juridiques qui entraînent la détention systématique des sans-papiers sur le territoire de l'UE ;
- Amélioration de la coordination des recours aux poursuites judiciaires stratégiques pour défendre des personnes victimes de privations de libertés dans le contexte des politiques d'application des lois migratoires ;
- Éclaircissement de la part de l'UE au sujet des protections et des évaluations individuelles mises en place avant que la décision ne soit prise de placer une personne en détention, dans le but de limiter la détention des migrants et de mettre un terme à la détention des enfants migrants et des personnes migrantes en situation de vulnérabilité ;
- Avancées politiques à l'échelle de l'UE vers la fin de la détention des enfants et des personnes vulnérables ;
- Renforcement du soutien multipartite aux niveaux européen et national afin de mettre en place des solutions locales ;
- Augmentation du nombre de messages et de témoignages relayés par les médias traditionnels et par les réseaux sociaux au sujet des répercussions néfastes de la détention sur la vie des migrants, notamment chez les enfants et les personnes vulnérables, dans le but de mobiliser des soutiens pour mettre fin à la détention des migrants.

Rendre accessibles et évaluer différentes options de résolution d'une affaire

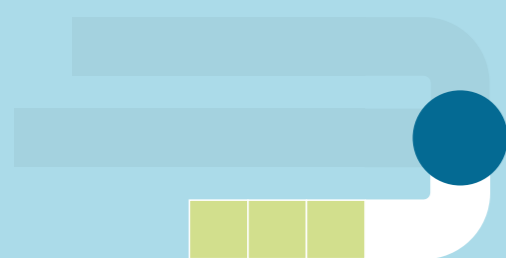
Récemment, PICUM a souligné la volonté de l'UE d'augmenter à tout prix le nombre de retours, tout en mettant en lumière les répercussions extrêmement néfastes de l'expulsion sur la vie des personnes.

À long terme, les priorités de PICUM sont d'une part de remettre en question le paradigme dominant qui présente le retour comme la seule alternative possible pour les migrants en situation irrégulière qui ne bénéficient pas d'une protection internationale, et d'autre part de promouvoir des politiques de migration justes et humaines qui prévoient l'évaluation et la prise en compte de différentes options de résolution d'une affaire, telles que l'octroi d'un permis de séjour. Cela demande d'abord de veiller à ce que les procédures de retour respectent les droits des personnes et les protections mises en place, et ensuite d'augmenter l'accès aux permis de séjour, afin de diminuer le nombre de personnes en attente d'un retour.

Résultats après quatre ans :

- Fixation de normes et directives communes avec la société civile sur des procédures de retour respectueuses des droits des personnes, notamment sur l'étape précédant le retour ;
- Augmentation des mesures de protection garantissant l'accès des migrants en situation irrégulière à différents permis de séjour ;
- Capacité accrue des membres de PICUM et des partenaires de la société civile à plaider aux échelles nationale et européenne pour la prise en compte de différentes options de résolution d'une affaire ;
- Amélioration des systèmes de responsabilisation relatifs aux violations des droits fondamentaux dans le cadre des procédures de retour (y compris le rôle joué par Frontex).

3. Protection des migrants sans papiers contre les préjudices et accès à la justice et aux voies de recours



Justice

Meilleure définition des préjudices subis par les sans-papiers et accès aux mesures de responsabilisation et voies de recours

Ces dernières années, les plaidoyers de PICUM relatifs à l'accès à la justice se sont concentrés sur la dénonciation d'abus par les sans-papiers victimes de crimes en se basant sur la législation européenne de 2012 qui définit les droits minimums des victimes de la criminalité quel que soit le statut de résidence. Le paysage politique européen s'est amélioré dans ce domaine : une stratégie de l'UE relative aux droits des victimes, annoncée en juin 2020, aborde spécifiquement la question des sans-papiers victimes de la criminalité et la création d'une plateforme dédiée aux droits des victimes ouvrant la possibilité d'un dialogue avec la Commission européenne sur ces droits.

La priorité de l'UE à répondre aux violences fondées sur le genre, avec l'adoption possible d'une nouvelle réglementation, crée des opportunités mais aussi des risques. Pour sa part, la stratégie de l'UE relative à la traite des êtres humains est consciente des difficultés que rencontrent les victimes pour accéder aux mesures de protection et de recours, bien qu'elle persiste principalement à renforcer une approche axée sur le droit pénal et sur les contrôles aux frontières et soit de ce fait préjudiciable aux migrants (en particulier aux sans-papiers).

Au niveau national et sur la même période, la situation est restée majoritairement inchangée pour les sans-papiers en termes de torts causés et de possibilité d'accéder à des services de soutien et à la justice lorsqu'ils subissent des mauvais traitements.

Résultats après quatre ans :

- Publication par l'UE de lignes directrices ou normes au sujet de la création de « pare-feu » afin d'améliorer les procédures de signalement sûr et l'accès à la justice et aux recours pour les victimes et témoins sans papiers ;
- Publication de normes à l'échelle de l'UE au sujet de l'amélioration de l'accès aux services des femmes sans papiers et des femmes au statut de résidence incertain victimes de violences fondées sur le genre ;
- Soutien apporté aux membres afin de progresser vers la mise en place de « pare-feu » dans deux contextes, à l'échelle nationale ou locale, y compris en invoquant la réglementation en matière de protection des données et, si nécessaire, l'utilisation stratégique des actions en justice ;
- Davantage de preuves et analyses relatives aux pratiques locales ou nationales qui encouragent la dénonciation de persécutions aux autorités et qui facilitent l'accès aux services de soutien ;
- Prise de conscience par les décideurs européens du besoin pour les sans-papiers victimes de persécutions d'avoir accès de manière inconditionnelle aux services de soutien ;
- Limitation des répercussions négatives de nouvelles mesures de lutte contre la traite des êtres humains qui portent atteinte aux migrants sans papiers ;
- Mise à profit de récits et témoignages dans le but de sensibiliser davantage la population aux répercussions de la criminalisation sur la sécurité, la protection et l'accès à la justice des sans-papiers, et de certains groupes et certaines communautés spécifiques de sans-papiers, et à la manière dont cette criminalisation engendre une discrimination systématique.

Une plus grande sensibilisation aux répercussions des pratiques policières et de la surveillance, y compris par le biais des nouvelles technologies

PICUM renforcera sa lutte contre la criminalisation de la migration en analysant et en combattant les tendances, anciennes comme nouvelles, du contrôle migratoire y compris le recours à des sanctions pénales, à des infrastructures et organismes chargés d'appliquer la loi, et les répercussions de la criminalisation en matière de discrimination, de marginalisation et de précarité.

En particulier, afin de mieux comprendre et de mieux combattre les facteurs systémiques qui augmentent le risque de préjudices envers les migrants sans papiers et le manque de protections au sein du système de justice pénale, notre travail relatif à la dénonciation sans risque s'est penché davantage sur le rôle des mesures policières dans le renforcement des formes intersectionnelles de discrimination à l'encontre des sans-papiers. Sont également à l'étude d'autres modèles de lutte contre le préjudice en dehors du système pénal, notamment ceux faisant partie d'un cadre communautaire de soutien et de responsabilisation.

En outre, nous avons commencé à nous intéresser au lien entre la protection des données et nos travaux relatifs au pare-feu et à son application dans un contexte de gestion et contrôle des migrations. Dans ce cadre, nous avons développé une collaboration étroite avec des chercheurs et avec des ONG spécialisés dans les droits à la vie privée et droits numériques. Nous avons commencé à voir des liens entre d'une part le développement des technologies numériques et le traitement de données personnelles à grande échelle, et d'autre part le renforcement de la surveillance et du contrôle des sans-papiers, à l'échelle européenne et nationale.

Les développements dans ce domaine sont souvent obscurs et dissimulés derrière un jargon particulièrement technique, si bien que la société civile et les non-experts ont du mal à les évaluer et à les contester. Par conséquent, nous estimons qu'il est de plus en plus urgent que les défenseurs des droits des migrants aient voix au chapitre.

Résultats après quatre ans :

- Davantage de preuves, grâce à la collaboration avec nos membres, de l'impact du déploiement de technologies numériques en matière de contrôles migratoires et pratiques policières sur les personnes et sur les communautés ;
- Plus grande sensibilisation, parmi les membres et les partenaires de PICUM, au déploiement de technologies numériques dans le but d'atteindre des objectifs relatifs à l'immigration et à l'application des lois, et à leurs répercussions sur les droits fondamentaux ;
- Meilleures analyse et communication portant sur les dimensions de justice raciale et intersectionnelle de la criminalisation, ainsi que les répercussions sur la sécurité, le bien-être et la justice pour les sans-papiers, particulièrement en matière de pratiques policières discriminatoires et processus de sécurisation de la migration ;
- Renforcement de l'engagement et des actions conjointes avec des partenaires spécialisés dans la lutte contre le racisme et dans les droits numériques, afin d'influencer la politique de l'UE relative à l'intelligence artificielle (IA) ainsi que le recours aux nouvelles technologies et aux infrastructures informatiques dans l'intensification de la surveillance, des opérations de police et des contrôles migratoires ;
- Précisions sur les opportunités stratégiques de nos plaidoyers concernant les droits numériques et amélioration de la capacité à les faire respecter de manière plus systématique.

Création d'un environnement opérationnel stimulant et soutien aux ONG et défenseurs des droits humains confrontés à la criminalisation

La promotion d'un environnement stimulant pour les ONG et défenseurs des droits de migrants se divise en deux parties : premièrement, soutenir le travail des membres de PICUM et les initiatives menées par les migrants, en renforçant le travail d'équipe, les échanges entre membres et la mobilisation de soutiens en cas de criminalisation. Deuxièmement, élaborer des politiques à l'échelle européenne et nationale d'une part pour lutter contre le harcèlement, notamment judiciaire, envers les organisations de la société civile et les défenseurs des droits des migrants, en particulier pour lutter contre l'abus de droits criminalisant des actes de solidarité, et d'autre part pour accorder des droits d'accès aux ONG.

Ce domaine est étroitement lié à la criminalisation de la migration elle-même et à celle de la prestation de services aux sans-papiers, ainsi qu'à leur droit au logement.

Résultats après quatre ans :

- Base de données relatives à l'impact des politiques européennes dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la sécurité, et notamment les politiques de lutte contre le trafic illicite des migrants, sur les communautés migrantes et leurs sympathisants ;
- Meilleure compréhension et sensibilisation des répercussions négatives des politiques européennes de lutte contre le trafic des migrants sur les droits des migrants eux-mêmes ;
- Renforcement des mesures de l'UE pour soutenir et protéger les défenseurs des droits des migrants et les ONG face au harcèlement, notamment judiciaire ;
- Plus grande clarté juridique des réglementations européennes sur le droit d'accès des ONG aux lieux de privation de libertés et aux zones frontalières ;
- Augmentation du nombre de messages et de témoignages relayés par les médias traditionnels et par les réseaux sociaux sur la criminalisation de citoyens européens en raison de leur solidarité avec les migrants, dans le but de mobiliser l'opinion publique en faveur de la décriminalisation et du droit de chacun d'aider autrui.

En plus du soutien apporté par les membres de PICUM, nous souhaitons remercier les fondations et donateurs institutionnels suivants pour leur soutien financier :



Ce rapport a reçu le soutien financier du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale "EaSI" (2021-2027). Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/easi>. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.



Soutenu par une subvention de la Fondation Open Society Institute en coopération avec l'Open Society Initiative for Europe de l'Open Society Foundations.

SIGRID RAUSING TRUST



Photos : © PICUM

Publication : Janvier 2022

Mise en page : Chocolate Jesus

Traduction : GIE Constellation



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Rue du Congres / Congresstraat 37-41, post box 5
1000 Brussels
Belgium
Tel: +32/2/210 17 80
Fax: +32/2/210 17 89
info@picum.org
www.picum.org